



S.M.B.B.
Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne

Site Natura 2000 FR 5400447

La Vallée de la Boutonne

Lettre d'information n° 4 - Animation du Document d'Objectifs



Exemple de pont adapté au passage de la Loutre (banquette sur la partie gauche)

Loutres d'Europe

Études sur La Loutre d'Europe

Cette année le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne a conduit des études spécifiques sur la Loutre d'Europe.

Un suivi des indices de présence (épreintes) a été réalisé le bassin versant de la Boutonne, dans le cadre du réseau Loutre et castors en Deux-Sèvres organisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ces suivis indiquent une présence de la Loutre sur presque tous les cours d'eau du site Natura 2000.

Une seconde étude a été conduite afin d'évaluer la transparence de ponts routiers vis-à-vis du déplacement de la Loutre. L'étude a consisté à croiser différentes informations : présence de l'espèce, cas de mortalités connus, importance du trafic routier (> 850 véhicules/jour), évaluation de la transparence de 140 ponts.

Les premiers résultats montrent un certain nombre de pont inadaptés. Tous ne sont pas forcément dangereux pour la Loutre, en raison de la faible importance du trafic routier. Une liste de 11 ponts à aménager a été élaborée. Le Docob prévoit l'aménagement de 2 ouvrages dans les 5 ans dans son programme de mesure.

Éditorial

Depuis trois ans le Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (SMBB) a souhaité s'investir dans l'animation du Docob Natura 2000. En effet, ce site se situe au cœur du bassin versant de la Boutonne en Deux-Sèvres, au sein d'un territoire dont la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques a été confié à notre syndicat de rivière par les communes et communautés de communes.

L'animation du Docob et de son programme de mesures permet également d'avoir un regard particulier sur les enjeux et les problématiques des fonds de vallées.

Enfin, la proximité avec les différents acteurs du territoire est un atout essentiel pour apporter conseils et solutions au quotidien.

Jean-Michel FRAPPÉ
Président du Comité de pilotage
Natura 2000



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Une attention particulière pour les espèces exotiques envahissantes

Le Myriophylle du Brésil : cette plante aquatique va constituer des « tapis » qui vont progressivement occuper toute la surface de la lame d'eau.



La Balsamine de l'Himalaya est une plante que l'on retrouve en berge. Cette impatience géante va disperser des centaines de graines portées au gré des courants, contaminant toute une vallée sur des kilomètres vers l'aval.



Les espèces exotiques envahissantes, animales ou végétales, aquatiques ou en berges ont été introduites dans un milieu naturel qui n'est pas le leur à l'origine. Toutes les espèces exotiques ne deviennent pas envahissantes, mais certaines se sont adaptées. Faute de prédateurs celle-ci se multiplie au point de concurrencer les espèces autochtones. Qui plus est, certaines de ces plantes se trouvent encore en vente dans le commerce.

Pour évaluer et traiter rapidement ces colonisations, les techniciens du SMBB prospectent les berges de la Boutonne et de ses affluents. Les principales espèces présentes sont le Myriophylle du Brésil, la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon...

Si vous rencontrez l'une de ces espèces ou si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter votre syndicat de rivière.

La Renouée du Japon est une plante terrestre très vigoureuse pouvant mesurer jusqu'à 4 mètres et colonisant de nombreux milieux (berges des cours d'eau, bords de routes, friches...). La renouée va s'étendre par son racinaire ou par bouturage lors de travaux de broyage.



Plus d'information sur le site du SAGE Boutonne :

<http://www.sageboutonne.fr/le-suivi-du-bassin-versant/le-suivi-des-plante-envahissantes>

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un document qui précise des engagements simples (bonnes pratiques) et des recommandations que tout ayant droit (propriétaire ou un usager) peut s'engager à maintenir ou mettre en œuvre sur le site afin de préserver les habitats naturels et les espèces. L'engagement peut avoir lieu sur des parcelles de prairies, des boisements alluviaux, des coteaux à pelouses sèches... La gestion préconisée n'entraîne pas de surcoût de gestion.

Info complémentaires sur :

<http://vallee-boutonne.n2000.fr/participer/la-gestion-du-site>

POUR EN SAVOIR PLUS:

<http://vallee-boutonne.n2000.fr/>

Contacts :

Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne
Mickaël Coutantin - animateur Natura 2000
71 route de Brioux 79 170 PERIGNÉ
Tel : 05 49 07 82 68 - 06 07 23 86 19
Courriel : mickaelcoutantin.smbb@orange.fr

DREAL Aquitaine- Limousin -Poitou-Charentes
15 rue Arthur Ranc – CS 60539
86 020 POITIERS cedex
Tel : 05 49 55 63 63

Directeur de publication : Jean-Michel FRAPPÉ
Rédaction et réalisation: SMBB, 2016
Crédits photographique: Pascal VOIX et SMBB, 2016.
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Mathieu (79)